

Concours/Examen : TSMA 2 - Externe Épreuve : Admissibilité N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Forêts et territoires ruraux

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Première partie: note administrative.

Préfecture de région R

DRAAF R

Note de présentation

à l'attention de M. le Préfet de région.

Objet: Bilan et enjeux de la souveraineté alimentaire française

La souveraineté alimentaire est un concept permettant de décrire et d'étudier la dépendance de la France à l'international relativement au sujet de l'agriculture et de l'alimentation. Elle est caractérisée par la capacité d'auto-alimentation du pays par son alimentation propre. Elle peut aussi être agricole pour englober plus largement les besoins de la France en denrée agricole non destinée à la consommation alimentaire.

Cette souveraineté est généralement appréciée via l'analyse de la balance économique de la France. Celle-ci est dépendante d'une multitude de facteurs et notamment des moyens de production agricoles. Elle est cependant soumise à une multitude d'enjeux qui risquent d'impacter l'auto-alimentation de la France.

1. Situation générale des moyens de productions français.

L'agriculture française est aujourd'hui la plus grande d'Europe. Ce rang est dans un premier temps permis par l'importance de sa surface agricole utile (SAU), qui est elle aussi la plus grande d'Europe (environ 28 millions d'hectares en 2022). Cette surface est stable depuis 1980, bien que des évolutions importantes aient eu lieu depuis les années 1950. Ces évolutions ont mené à la hausse des surfaces destinées aux grandes cultures céréalières et à une diminution des surfaces de prairies.

L'agriculture française bénéficie aussi de l'un des plus grands taux de rendement par hectare en Europe.

Ces facteurs permettent d'assurer une bonne production agricole. Cependant, si les rendements ont beaucoup augmenté entre 1950 et 2000, ils semblent avoir atteint un plafond depuis. Cela rend l'hypothèse d'une hausse des rendements peu probable aujourd'hui.

Concernant les exploitations agricoles françaises, leur nombre a fortement diminué depuis 2010 (-100 000 entre 2010 et 2020, soit -20%). Cette diminution n'a pas eu d'effet sur la SAU nationale car elle a été compensée par une augmentation de la

taille moyenne des exploitations (de 53 à 65 ha en 10 ans). Les exploitations françaises sont aujourd'hui plus grandes que les autres exploitations européennes.

Il faut cependant noter une importante disparité dans la taille des exploitations françaises: 25 % des exploitations produisent sur moins de 5 ha, là où 5 % des exploitations produisent sur 25 % de la SAU nationale (France Métropolitaine).

Ces tendances avaient déjà été amorcée depuis les années 1970, avec une division par 4 des exploitations et une multiplication par 3,5 de leurs tailles.

Ces tendances ont eu pour effet de développer le salariat dans les exploitations les plus grandes. Ce sont ces grandes exploitations qui concentrent une grande partie des employés agricoles.

En parallèle de ces évolutions, une grande spécialisation des exploitations s'est opérée. Alors que le système de polyculture-élevage était développé dans les années 1980 avec plusieurs ateliers de production, la tendance a été à la diminution du nombre d'ateliers entre 1980 et 2020 dans les exploitations. Aujourd'hui, 35 % des exploitations dépendent d'un atelier, 10,7 % de deux pour leur rémunération, contre 19 % et 6 en 1988.

Si la ~~place importante~~ souveraineté alimentaire de la France est permise grâce aux caractéristiques de sa production

agricole, elle l'est aussi de par sa balance économique.

2. La balance économique contrastée de la France.

2.1. Une balance générale excédentaire mais fragile.

De manière globale, la France a conservé une balance économique positive ~~de~~ entre 2015 et 2023 (environ 7 à 9 ~~#~~ milliards d'euros).

Cette stabilité montre que la France exporte davantage de denrées alimentaires que son importation. Ce constat doit être nuancé :

- la balance commerciale a été améliorée à l'international mais s'est dégradée au niveau de l'Union Européenne. D'autres puissances agricoles émergent (la Pologne par exemple).
- la balance commerciale française est meilleure sur les produits bruts, mais elle est négative concernant les produits transformés, ce qui montre une difficulté à les ~~produire~~ ^{exporter} ou à les transformer.
- la balance commerciale française diffère selon les filières. Bien qu'une majorité de filière soient auto-suffisantes (céréales, vins, laits), d'autres se dégradent ou sont même déficitaires structurellement (fruits et légumes, protéagineux).
- certaines exportations sont conditionnées à l'importation d'un seul pays. C'est le cas de la Chine qui consomme 21% de notre production d'orge.

Concours/Examen : TSMA 2 - Externe Épreuve : Admissibilité N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Forêts et territoires ruraux

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Pour finir, la principale fragilité de notre système agricole et de notre balance commerciale provient de la dépendance structurelle de la production à l'importation de l'azote minérale et des autres protéines végétales. Ces importations représentent un prix important (jusqu'à 300 €/ha) et sont nécessaires pour soutenir notre modèle économique agricole. Elles représentent plus de 80 % des engrais. Cette dépendance à l'azote crée par la même une dépendance aux énergies fossiles nécessaire à sa fabrication.

Afin de soutenir la production agricole, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé ~~le~~ plan d'investissement France 2030. Face à la faiblesse structurelle de la filière fruits et légumes, un volet spécifique y a été consacré.

2.2. La faiblesse structurelle de la filière fruits et légumes.

La filière fruits et légumes est aujourd'hui l'une des plus en difficulté à l'échelle nationale. Le taux d'auto-alimentation est inférieur à 75 %, ce qui implique des importations afin de

compenser cette faiblesse.

De plus, la filière fait face à trois défis majeurs : un défi environnemental et ~~ga~~ climatique impliquant des productions avec moins de produits phytosanitaires ; un défi économique impliquant la nécessité de gagner en compétitivité et en résilience ; un défi alimentaire impliquant la nécessité de faire augmenter la consommation de fruits et légumes, sous représentée dans la consommation des Français (en comparaison avec les recommandations de santé).

Face à ces défis et à la faiblesse de la filière française de fruits et légumes, le programme France 2030 a mis en place une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros destinée à cette filière. Cette enveloppe devrait permettre de participer à la mise en œuvre des actions en faveur de la filière prévues dans le « plan de souveraineté de la filière fruits et légumes ». Les principales mesures visent à encourager la modernisation et la décarbonation du parc de serres, le renouvellement des vergers et des autres moyens de production et l'investissement dans des agro équipements innovants. Enfin un point important est mis en place pour favoriser la recherche et le développement visant à trouver des solutions de productions nouvelles, compétitives et durables quant à leur impact environnemental. L'objectif fixé étant de 5% d'auto approvisionnement en plus d'ici 2030, 10% d'ici 2035.

Pour finir, face à ces constats sur la souveraineté alimentaire française, il faut avoir à l'esprit les enjeux qui font et font déjà face à l'agriculture française. Ceux-ci sont intrinsèques et extrinsèques.

3. Les enjeux futurs et présents de la souveraineté française.

3.1. Les enjeux intrinsèques.

Le premier enjeu de la souveraineté alimentaire provient de la capacité à maintenir ce système agricole dans un contexte de dépendance aux engrais azotés et aux énergies fossiles.

Ces éléments représentent un coût ~~et~~ non pris en compte dans la balance commerciale agricole. D'autant que la tendance de leur prix est à la hausse et à la volatilité.*

L'enjeu du renouvellement des générations conditionne aussi notre souveraineté dans un contexte où les revenus agricoles sont très inégaux. Assurer la résilience et la solidité des exploitations est un enjeu primordial pour pérenniser la production agricole.

Enfin la compétitivité de la filière est primordial pour assurer la pérennité de la filière en France. Celle-ci est cependant compliquée par l'importance des charges personnelles dans un contexte de mise en compétition avec des ~~filiale~~ modèles sociaux différents.

Une vision globale des filières (de la production à la transformation) pourra sécuriser les producteurs et les producteurs locaux.

* Une diminution de cette dépendance est nécessaire pour assurer ~~not~~ la souveraineté alimentaire française.

Après avoir évoqué les enjeux intrinsèques, il faut étudier l'enjeu climatique, principale menace de la souveraineté alimentaire.

3.2. L'enjeu climatique.

En plus des facteurs évoqués plus tôt, le facteur climatique risque de mettre les autres facteurs sous pression.

La récurrence et l'amplification des aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, inondation) aura un impact sur la stabilité des rendements. Tout comme l'évolution des températures favorisera l'évapotranspiration de l'eau et impactera les plantes et les sols. Le maintien de la fertilité des sols et la lutte contre sa artificialisation seront primordiaux pour la pérennité agricole.

Enfin, la réduction de la ressource en eaux et la diminution des populations de pollinisateurs et auxiliaires de cultures soumettront les cultures à des fragilités d'une ampleur nouvelle.

Le principal enjeu de la souveraineté alimentaire réside donc dans l'adaptation des pratiques vers une économie globale des ressources. Cela passera par la mise en place de mesures agroécologiques, de changements de pratiques (assolements adaptés, réduction ^(chaie, couverture) du labour, de l'irrigation, etc.), d'une sélection de variétés économes en eaux, etc.

Tous ces éléments sont à prendre en compte pour garantir la souveraineté alimentaire de la France. D'autant plus qu'ils doivent aussi participer à ~~sa~~ ^{sa} souveraineté agricole dans un contexte d'augmentation des besoins sur les denrées agricoles dans des secteurs nouveaux : l'industrie et l'énergie (production de biomasse pour le chauffage ou la production électrique par exemple).

Concours/Examen : TSMA 2 - Externe

Épreuve : Admissibilité

N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Forêts et territoires ruraux

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Seconde partie : série de questions

1) Une charte forestière de territoire est un document volontaire élaboré à l'initiative d'un porteur de charte (Parc Naturel par exemple). Ce document vise à établir et harmoniser des directives de gestion sur un territoire où se trouve une unité paysagère forestière.

La charte est établie en concertation avec les acteurs locaux concernés (élus, propriétaires ^{CNPF}, communes forestières, etc.).

Elle permet d'harmoniser la gestion forestière d'un territoire lorsque celle-ci est complexe (morcellement des propriétés par exemple).

2) - Le terme résilience définit la capacité d'un organisme, d'un système ou d'un individu à s'adapter à des événements extérieurs qui l'impactent. C'est par exemple la capacité d'une forêt à résister ^{ou s'adapter} à des épisodes d'inondations ou plus souvent de sécheresses, d'incendies ou de maladies.

- Le terme de sols hydromorphes qualifie les sols qui sont engorgés d'eau de manière épisodique ou permanente

(un marais par exemple). Les sols tourbeux ou argileux ne permettent pas un bon drainage de l'eau et sont susceptibles d'être engorgés d'eau. Ces types de sols sont identifiables grâce à des sondages de sol ou grâce à la présence de certaines plantes indicatrices.

- La réserve en eau utile désigne la réserve d'eau effectivement utilisée par un arbre. Elle est donc accessible par les racines de l'arbre dans le sol et n'est pas évacuée par descente dans les nappes ou ~~est~~ évapotranspiration.

3) La maladie de l'encre est une maladie touchant principalement le châtaignier. Celle-ci est favorisée dans des stations hydromorphes qui sont par définition mal drainées et qui retiennent l'eau. Elle est aussi favorisée dans des stations très pluvieuses. Les stations qui connaissent des extrêmes climatiques sont aussi favorable pour la ~~châtaignier~~ maladie. Le stress hydrique de la sécheresse et la forte pluviométrie affaiblissent l'arbre qui sera plus vulnérable à l'encre.

4) Le tassement du sol forestier peut être réduit par différents facteurs. Parmi eux, il est possible d'adapter le gabarit des engins forestiers lorsque cela est possible pour réduire le poids/cm² appliqué au sol. L'adaptation

pour favoriser la portance.

de la période des travaux, ainsi que l'aménagement de
bancs de semenciers forestiers permettra de réduire l'impact
du tassement sur la forêt et son sol. Enfin un sous gonflage
des pneumatiques des engins réduira le poids appliqué au sol.

5] Le changement climatique est un facteur aggravant les
conséquences de l'encre du chataignier. En effet de par ses
effets d'augmentation de la récurrence des sécheresses, favoris-
ant le stress hydrique, et d'aggravation des aléas climatiques
extrêmes (pluviométrie abondante et mal répartie), le changement
climatique est de nature à favoriser la prolifération de
la maladie de l'encre du chataignier. Son impact sur les
forêts en Périgord et dans le Limousin peut d'ores et déjà
l'attester.

6] 61. Le système racinaire du chataignier est un système
pivotant qui lui permet d'aller puiser des ressources
profondément dans le sol.

62. La notion de système racinaire potentiel désigne le
système racinaire optimal que pourrait développer un arbre
dans des conditions stationnelles idéales.

7] L'organisme compétent en matière de problème sanitaire forestier
est le Département de santé des forêts (DSF) qui est
composé par des membres de l'administration, du Centre national
de la propriété forestière et de l'Office nationale des forêts.

8) Le sigle SRGS signifie Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Il établit les grandes directives de gestion d'une région.

9) Un propriétaire possédant une ~~massif~~^{forêt} de plus de 20 ha dans un même massif forestier doit élaborer obligatoirement un Plan Simple de Gestion.

10) Le taillis simple est un mode de gestion à rotation courte avec des arbres poussant pendant environ 40 ans et qui sont exploités en coupe rase pour effectuer le recépage des souches. Cette gestion n'est pas destinée à la production de bois d'œuvre. Elle a pour objectif la production de bois d'industrie ou de bois-énergie.

11) La conversion du taillis vers la futaie de châtaignier passera par la non coupe rase du taillis. Les exploitations réalisées dans la parcelle seront alors des balivages permettant la sélection des brins les mieux conformés. Ces opérations ~~se~~ devront ensuite être suivies de coupes d'améliorations et d'éclaircies. Les futurs futs seront les brins qui auront repris le dessus sur les souches.

La régénération naturelle au sol pourra aussi être conduite et sélectionnée de manière à encourager un gainage par concurrence. Ces opérations pourront créer les futures réserves de la futaie et la garantir de sa pérennité.

Concours/Examen : TSMA 2 - Externe Épreuve : Admissibilité N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Forêts et Territoires ruraux.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

12) Un taillis de châtaignier atteint de l'encre devra faire l'objet de coupes sanitaires régulières.

Si la maladie a été fragilisée par la fragilité des arbres due à la conduite en taillis, une orientation vers la futaie est possible mais reste risquée du fait de la présence de la maladie dans le peuplement.

Une option de gestion adaptée pourrait être l'éclaircissement du peuplement afin de favoriser la régénération au sol. Après l'apparition de cette régénération, des plantations dans le recru pourront être effectuées en enrichissement afin d'introduire d'autres essences adaptées à la station et ~~non~~ sensible à l'encre.

Cette conduite alliant régénération et enrichissement permettra l'installation d'individu plus résistant et constituera l'amorce d'une transformation dans le cas où l'encre aurait progressé menacerait la totalité du peuplement.

Concours section : TSMA 2 - Concours externe - Technicien princi

Epreuve matière : FTR note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/fttr - con

16.5 / 20

14 / 16.



